

CHS-CT SEANCE PLENIERE

21 ET 22 NOVEMBRE 2016 + 12 ET 13 DECEMBRE 2016

DECLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE – 21 & 22 NOVEMBRE 2016



Le mardi 15 novembre 2016, les agents de la DGFIP ont manifesté leur mécontentement dans toute la France. Le mouvement a été particulièrement bien suivi dans le VAL DE MARNE avec un taux de gréviste de 30,36 % et près d'un service sur deux fermés au public. Cela démontre bien le ras-le-bol des agents qui ne sont plus écoutés.

Notre administration connaît de nouvelles vagues de suppressions d'emplois dont découlent les divers plans stratégiques tels que les fusions-restructurations. Ces fusions ont des conséquences graves sur le travail et sur la santé des agents et sont en soi anxiogènes.

Nous dénonçons encore et toujours les suppressions d'emplois et les réorganisations qui contribuent à la montée du mal être et de la souffrance au travail. Celles-ci se traduisent par l'augmentation des charges de travail et peuvent conduire des agents à certaines situations d'épuisement professionnel. En effet, la réalité sur le terrain est bien différente de ce que l'on veut bien nous communiquer sur papier. L'absence de volonté et de moyens pour améliorer la santé des agents est évidente, l'absence de médecin de prévention en est une parfaite illustration.

L'intersyndicale vous rappelle une nouvelle fois son opposition aux restructurations, aux fermetures de services, dont les seuls objectifs sont les suppressions d'emplois, qui ont pour conséquence une dégradation toujours plus grande du service public et des conditions de travail.

L'intersyndicale vous rappelle que le CHS-CT ne peut pas travailler correctement si les plans modifiés ne sont pas communiqués à ses membres un minimum de temps avant les séances plénières.

En outre, il n'y a eu aucune concertation avec les agents, contrairement à ce qui est indiqué sur les plans. L'absence de l'ISST et du médecin de prévention lors du groupe de travail et des séances plénières est également à déplorer à la vue de l'importance des points à évoquer.

Pour toutes ces raisons, l'intersyndicale a l'obligation de demander le report de la réunion plénière des 21 et 22 novembre 2016, les documents n'ayant pas été transmis dans les délais légaux.
Compte rendu de la séance plénière des 21 et 22 novembre 2016

COMPTE RENDU CGT – 21 ET 22 NOVEMBRE 2016

La déclaration liminaire établi par l'intersyndicale est lue en début de séance. L'intersyndicale demande le report de la séance plénière en raison de l'absence de document de travail, de l'absence de consultation des agents concernés par les restructurations ainsi que de l'absence d'avis de l'ISST et du médecin de prévention sur les projets de restructuration.

M. BRUNET admet une forte participation des agents du VAL DE MARNE a la grève et dit qu'il faudra en tirer les conséquences. Il rappelle que pour lui, les restructurations ne sont pas liées aux suppressions d'emplois.

Mme BLANC dit qu'il n'est pas vrai qu'il n'y a pas eu de concertation des agents ni de transmission de plans. Elle déclare que la direction s'est rendue sur tous les sites concernés et que tous les plans ont été transmis aux chefs de service, à charge pour eux de les transmettre à leurs agents et de faire remonter les observations (les consignes ont été données dans ce sens aux responsables de services).

L'intersyndicale signale à l'administration que ces consignes n'ont pas été respectées. Il est également rappelé à l'administration que le CHS-CT a tout le temps d'étudier les plans sans précipitation et qu'il faut laisser le temps aux acteurs de prévention de faire leurs observations. M. MAREK, inspecteur santé sécurité au travail (ISST) va dans le sens des organisations syndicales et déclare que rien ne presse l'administration quant à l'étude des plans en CHS-CT. Il précise qu'il peut rencontrer le médecin de prévention pour étudier les projets de restructuration le 02 décembre 2016, pour ensuite donner un avis pertinent aux organisations syndicales.

En outre, l'intersyndicale précise qu'elle ne peut pas être force de proposition si elle ne peut pas consulter en amont les plans modifiés.

Il est prévu un report du CHS-CT concernant les restructurations de service les 12 et 13 décembre 2016.

La séance se poursuit par le **point sur le budget 2016 et la préparation du budget 2017.**

Point sur le budget 2016.

Le dernier point a engagé concernant l'acquisition de bras articulés l'a été.

Des intérêts moratoires sont à payer (le SFACT de BORDEAUX n'a pas traité certaines factures dans les délais, ce qui a entraîné un paiement en retard).

La directrice des douanes, Mme CHARLON, nous déclare précise que les travaux de sécurisation du local aérogare, pour lesquelles une partie du budget du CHS-CT avait été alloué, n'ont toujours pas débutés. Si aucune date n'est donnée ce jour par ADP (qui soustraite les travaux) pour le début des travaux, elle compte rendre le budget initialement alloué au CHS, afin qu'il ne soit pas perdu. Aux séances précédentes, la solution de repli prévue pour ne pas perdre ce budget était d'acquérir des bras articulés en plus. La CGT rappelle qu'elle n'est pas pour l'acquisition de tels équipements, qui sont des équipements individuels devant être financés par la direction.

Préparation du budget 2017.

– Formations classiques (gestes et postures ...) + habilitation électrique des agents électriques.

– Désamiantage du site de SAINT-MAUR à finir.

– Encapsulage des sols sur certains sites à défaut de désamiantage total. M. MAREK, ISST, précise que l'encapsulage est beaucoup moins cher que le désamiantage total. Il ne voit pas de problème à ce type de travaux à deux conditions : le revêtement utilisé doit être de qualité (tenir dans le temps) et il faudra réactualiser le dossier technique. Il nous précise que l'on peut se rapprocher de l'entreprise qui a fait les travaux sur le site de LAGNY SUR MARNE dans le 77, qui pourra faire une expertise et proposer la solution la plus adaptée (encapsulage ou recouvrement).

Il faut également se renseigner pour savoir s'il y a besoin d'analyses pour ce type de travaux, obtenir le coût au m².

Un devis va être demandé à BATIMO qui est notre expert.

La séance est levée, les points à l'ordre du jour concernant les restructurations seront évoqués lors de la séance prévue les 12 et 13 décembre 2016.